

**Ouverture anticipée des écoles : Pr Doulaye met en garde les promoteurs d'écoles privées**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020

**723**

**Malikilé**

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**OCLEI-SYNTADE**

# La mauvaise querelle des syndicalistes



**Grève des Administrateurs civils : Pas d'État au Mali depuis le 19 octobre !**



**La série noire continue à Fana : Une 9ème décapitation**



**SAER GROUP C'EST:**

**+ de 400  
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de  
**26 sociétés**, qui oeuvrent tous au rayonnement  
de la marque SAER.

**SAER GROUP**

<b>Une</b>	OCLEI-SYNTADE : La mauvaise querelle des syndicalistes	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	La série noire continue à Fana : Une 9ème décapitation	<b>P.10</b>
	Rapport 2019 du Vérificateur général : Environ 300 milliards de FCFA d'irrégularités constatées sur quinze (15) missions de vérification financière	<b>P.10</b>
	Issa Kaou Djim, coordinateur de la CMAS : " Concernant les postes de la Transition, je ne suis ni demandeur, ni preneur" " Si j'étais Bah N'Daw, j'allais prendre un décret pour interdire toutes les grèves pendant la Transition"	<b>P.11</b>
	Côte d'Ivoire : Guillaume Soro en appelle aux forces de défense et de sécurité	<b>P.11</b>
	Mali : Ouverture d'un forum sur la réconciliation intercommunautaire à Niono	<b>P.12</b>
	Référendum en Algérie : Le « oui » l'emporte dans ce scrutin marqué par une abstention record	<b>P.12</b>
<b>Actualité</b>	Arrêt des activités de l'OCLEI : Le seul vrai motif de la grève de l'UNTM	<b>P.14</b>
	Ouverture anticipée des écoles : Pr Doulaye met en garde les promoteurs d'écoles privées	<b>P.15</b>
	Remise de véhicules et matériels informatiques : Le Royaume du Danemark vole au secours de l'ANICT	<b>P.16</b>
	Conséquences de la grève des administrateurs civils et travailleurs des collectivités : Le président de la Cour constitutionnelle met en garde !	<b>P.17</b>
	Crise sécuritaire au sahel : La région est formellement déconseillée aux voyageurs	<b>P.19</b>
	Ébullition du front social : Après l'UNTM, les surveillants de prison déposent un préavis de grève de 4 jours sur la table du gouvernement	<b>P.20</b>
<b>Politique</b>	Grève des Administrateurs civils : Pas d'État au Mali depuis le 19 octobre !	<b>P.21</b>
	6e congrès de l'Adema-PASJ : Les candidats et les faiseurs de roi	<b>P.23</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Music : Elida Almeida ou le nomadisme musical d'une jeune Cap-Verdienne	<b>P.25</b>
<b>International</b>	Martin Ziguélé (RCA) : « Je peux accélérer le retour à la paix et à la sécurité dans notre pays »	<b>P.26</b>
	Présidentielle : Donald Trump engage la bataille judiciaire dans trois États	<b>P.27</b>
<b>Sport</b>	Spécialiste des demi-finales perdues : Mahamadou Diarra a brisé le signe indien au real Madrid et à Lyon	<b>P.28</b>
	Promotion du football à Dioïla : AJEB, premier centre de football lancé	<b>P.29</b>



## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

# OCLEI-SYNTADE : La mauvaise querelle des syndicalistes



**D**epuis sa création en 2017, l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) n'a jamais été accepté par le Syndicat Nationale des Travailleurs de l'Administration d'État (SYNTADE). En effet, les syndicalistes de l'administration d'État se sont sentis particulièrement visés par l'office alors que, soutiennent-ils, certaines catégories de fonctionnaires maliens sont exemptées de déclaration de biens. De sources sûres on indique que non seulement le SYNTADE ne rendrait pas le travail facile à l'OCLEI mais surtout il le saborderait. Ainsi, derrière la défense de l'intérêt de ses adhérents se cacheraient la volonté ferme d'empêcher le Président de l'Office, Moumini Guindo, et ses collaborateurs d'engager la lutte contre les voleurs de l'État dont beaucoup se trouveraient justement au sein du SYNTADE. Certaines sources affirment que la grève de 72 heures annoncée par l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) serait une tentative de faire reculer le Gouvernement de la Transition sur sa volonté d'engager la lutte contre la corruption. Le secrétaire général du SYNTADE et celui de l'UNTM sont, en effet, une même personne : Yacouba Katilé. Moumini Guindo, le Président de l'Office Central de lutte contre l'Enrichissement Illicite,

est un homme qui jouit d'une grande réputation d'intégrité dans le milieu des Magistrats du Mali. Ce n'est pas un hasard si sa candidature à ce poste a été initiée et portée par l'ancien Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Me Mamadou Ismaïla Konaté, dont l'intégrité n'est plus à démontrer. C'est donc un homme de grande probité qui a été choisi pour traquer les délinquants financiers au Mali. Depuis 2017, date de la création de l'OCLEI, Moumini Guindo s'acquitte de sa tâche

avec le plus grand professionnalisme, accompagné d'hommes et de femmes tout aussi dévoués. C'est sans doute cette qualité qu'on lui reconnaît qui fait tant peur à ses détracteurs qui ne cessent de distiller des informations mensongères sur le rôle même de l'office. En l'occurrence, le SYNTADE s'est officiellement prononcé contre le travail de l'OCLEI au motif que celui-ci a été taillé sur mesure pour traquer principalement ses adhérents. Or il n'en est rien. Il suffit de consulter la liste des catégories de fonctionnaires de l'État pour se rendre compte que toutes y passent, à l'exception des Députés à l'Assemblée nationale mais pas de son Président, une exception qui serait en passe d'être corrigée. Le sentiment du SYNTADE de subir une discrimination vient de ce que ce syndicat recouvre principalement les services financiers et assimilés où se pratiquent toutes sortes de malversations, sources d'enrichissements illicites. Oubliant que le rôle d'un syndicat consiste tant à préserver les intérêts de ses adhérents que la santé de l'employeur, le SYNTADE n'a de cesse de combattre le travail de l'OCLEI qui a déjà épinglé certains de ses membres fonctionnaires milliardaires. Certes la lutte contre l'enrichissement illicite par la déclaration des biens doit impliquer toutes les catégories de responsables maliens. Cependant est-ce une raison pour saborder le travail de l'OCLEI par des actions indélicates et par le chantage à la grève ? A vrai dire, les autorités de la Transition sont des victimes collatérales de la détermination du Président Bah N'Daw de lutter farouchement contre la corruption où il prône « l'impunité zéro ». Ce discours inhabituel a sans doute semé la panique dans les rangs du SYNTADE qui met en



avant le moratoire que l'ancien Président Ibrahim Boubacar Kéita (IBK) aurait consenti dans la poursuite des corrompus. Or il n'en est rien. En effet, le Gouvernement d'IBK n'a accepté d'arrêter que la publication de l'identité des personnes concernées, les activités de terrain de l'OCLEI, elles, continuent. C'est sans doute la publication dans la presse locale des noms de trois présumés délinquants financiers dont les biens ont été estimés à des milliards de FCFA et la saisie par la justice malienne de leurs affaires qui a provoqué l'ire du SYNTADE. La réaction du Syndicat des administrateurs d'État est symptomatique du degré de la corruption au Mali et de l'implication de la majorité des fonctionnaires. Il y a quelques années, une enquête a révélé que 80 à 90% des maisons à Bacodjikoroni ACI à Bamako appartiennent à des fonctionnaires maliens. Et beaucoup d'autres possèderaient des immeubles dans le quartier huppé de l'ACI 2000 dans la capitale malienne. Cela ne surprend guère car la corruption est devenue la chose la mieux partagée au Mali. Avec des salaires parmi les plus faibles de la sous-région ouest africaine comment un fonctionnaire malien peut-il s'offrir une maison, une voiture à plus forte raison plusieurs ? Pour résumer la situation au Mali, un homme politique a eu cette réflexion froide : « La question n'est de savoir qui est corrompu au Mali, mais qui ne l'est pas ». C'est donc un défi qui est lancé aux autorités de la Transition malienne. Bah N'Daw et son



équipe veulent entrer dans l'antre des hyènes. Ils devront s'attendre à tout car ceux qui vivent du sang du Peuple malien ne desserreront pas de sitôt leurs crocs et sont prêts à tout pour sauver leurs business qui les mettent à l'abri du besoin comme la majorité des 20 millions de Maliens qui peinent à assurer un repas quotidien. Quand on a le privilège de vivre à Bamako comme l'on vivrait à Dubaï, il faut plus que les menaces d'un colonel à la retraite, fût-il Président de la Transition, pour ébranler des hommes et des femmes qui ont échappé, jusque-là, à tous les régimes qui se sont suc-

cédé au Mali depuis 1992. Bah N'Daw devra s'armer de courage car il s'attaque à des gens qui connaissent tous les grands féticheurs et marabouts du Mali et ne reculent devant rien, y compris le sacrifice humain, pour garder leurs privilèges. Le retour au village pour se laver avec les décoctions de feuilles et d'écorces d'arbres qui protègent contre le Mal ne serait pas une mauvaise idée pour le Président.

■ Diala Thiény Konaté



## PINAL

Henri Konan Bedie (alors Ambassadeur de la Côte d'Ivoire aux USA), recevait OUATTARA Alasane, petit frère. C'est sur recommandation de Gaoussou OUATTARA, frère aîné de Alassane et ami intime d'enfance de Bedie, que ADO recevra une bourse d'étude pour son petit frère brillant élève installé avec leur père en Haute-Volta pour nécessité de chefferie. Bedie est un ami de la famille OUATTARA depuis Dimbokro où ADO était encore gamin. La politique a ses raisons que la raison, elle-même ignore.

Pinal



## Radio Guintan

Welcome Biden, good bye Trump. Telle est la tendance actuelle de l'élection présidentielle américaine.

En désignant ses amis, les suprématistes blancs Trump s'est trompé et a provoqué l'union sacrée de tous ses ennemis. Les jeunes noirs qui trouvaient que Biden n'était pas assez bien, la gauche américaine qui pensait que le candidat démocrate n'était pas assez socialiste, Trump a servi de repoussoir et a jeté tout ce beau monde dans les bras de Biden.

On voit mal comment le candidat républicain pourrait inverser la tendance.

R.DÉE



## Bamako Niarela

Le Président de la Transition, SEM Bah N'DAW, Chef de l'Etat a depuis, ce vendredi 30 octobre, sur son bureau le rapport annuel 2019 du Bureau du Vérificateur Général. La cérémonie de remise officielle s'est tenue dans la salle des banquets de Koulouba en présence, entre autres, du Vice-président de la Transition, Colonel Assimi GOITA et du Premier ministre, M. Moctar Ouane.



## Gouvernement du Mali

Actualité du Ministère de la Jeunesse et des Sports

| Coopération MALI - CHINE

SEM. Zhu Liying

Ambassade de Chine au Mali, était l'hôte du ministre de la Jeunesse et des Sports, Mossa Ag Attaher, ce jeudi 5 novembre dans la matinée. Au cours de cette audience, les deux personnalités ont passé en revue l'état de la coopération entre les deux pays de manière générale et en particulier, la coopération entre le Mali et la Chine dans le domaine de la Jeunesse et des Sports.

La République Populaire de Chine est un partenaire historique du Mali. Cette bonne coopération s'est traduite par des avancées notables dans de nombreux domaines, dont le sport et la jeunesse. Ce qui fait que le choix porté sur l'ambassadeur de la Chine pour cette audience accordée par le ministre Mossa Ag Attaher, n'est pas fortuit. Il s'agissait pour le ministre de la Jeunesse et des Sports malien d'exprimer au diplomate chinois, sa disponibilité personnelle et celle de son département à donner une nouvelle âme à cette coopération



historique et assez porteuse pour tous les deux pays. Toute chose qui a été appréciée à sa juste valeur par l'ambassadeur Zhu Lijing. Selon lui, la Chine accorde une grande importance à la consolidation de ses relations d'amitié et de fraternité avec le Mali. C'est fort de cela, a-t-il affirmé, que cette visite de courtoisie et de prise de contact a été l'occasion d'échanger sur la consolidation des acquis avec la poursuite de nombreux projets communs, mais aussi de fructifier sur des bases saines la mise en œuvre de nouveaux cadres de coopération, conformément à la vision du ministre Ag Attaher. Ces perspectives porteront sur l'exécution des projets relatifs à la construction de nouvelles infrastructures sportives et de centres socioéducatifs de jeunesse et de sport. Afin de réfléchir sur ces propositions, les deux personnalités ont promis de se rencontrer très prochainement.

Est-il besoin de le rappeler, la Chine est un partenaire privilégié du Mali en matière de réalisation d'infrastructures sportives. Cette bonne coopération s'est illustrée merveilleusement par la construction d'une dizaine de stades lors de la #CAN2002, de même que la réalisation du palais des sports Salamatou Maïga et d'autres infrastructures à travers le pays.

Cette audience accordée à l'ambassadeur de la République Populaire de Chine au Mali a été donc l'occasion pour le ministre Ag Attaher d'exposer à son hôte du jour certaines priorités à mettre en œuvre durant ces 18 mois de la transition. La partie chinoise au regard de son attachement aux questions de sports et de la Jeunesse a exprimé sa disponibilité entière à accompagner le Mali durant cette phase particulière de son existence.

CCOM/ MJS



Actualité du Ministère de la Communication et l'Economie Numérique du Mali

| Séance de travail IASIM

Le Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique, Dr Hamadou TOURE, a reçu dans la salle de conférence de son département, les membres de l'ASIM pour une séance de travail, ce jeudi 05 novembre 2020.

Pour le ministre TOURE, il s'agissait à travers cette rencontre, d'échanger avec les acteurs privés du numérique sur le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans notre pays. Le ministre TOURE a expliqué à ses interlocuteurs du jour son ambition de mettre en place un conseil

national du numérique, une plateforme qui regroupera tous les acteurs de l'écosystème du numérique pour parler de l'essor de ce secteur au Mali.

Après la rencontre dans la salle, le ministre Toure s'est rendu dans les locaux de certaines entreprises TIC de la place.

#NTIC

#numerique

#communication



## MALI KANU

Actualité du Dr.Boubou Cissé

Aujourd'hui la délégation des enseignants volontaires s'est rendue chez Docteur Boubou Cissé pour la remise d'une attestation de reconnaissance.

Mes collègues volontaires, Nous venons de terminer une rencontre avec Docteur Boubou Cissé (ancien premier ministre), le but de la rencontre était de le remercier du projet des enseignants volontaires du Mali et lui remettre une attestation de reconnaissance. Il nous a dit que c'est lui qui doit nous remercier d'avoir accepté son appel.

Avec lui aujourd'hui, nous avons compris sa vision pour notre avenir malheureusement freinée, Il l'a dit sans cacher que l'idée était de nous intégrer après les 6 mois en avouant toutes nos difficultés sur le terrain, nous étions surpris d'attendre tous ça de sa bouche. Il nous a demandé à propos du contrat, nous lui avons dit que le contrat a pris fin et ce n'est pas renouvelé, Il était étonné de cela mais en nous rassurant lui-même va plaider notre cause et aussi dit que de mener des actions pour se faire sentir. Le dernier mot très marquant à nous a été qu'il est à tout moment à notre côté si nous avons besoin des conseils.

Il a dit beaucoup d'autres détails sur l'avenir du contrat mais pas facile de tous écrire. Mais à l'assemblée générale du Samedi prochain à Lycée Askia Mohamed 10h, nous allons tous détailler. Merci



## Activiste Tv



Présidentielle américaine : grands électeurs, Etats-clés... tout comprendre de l'élection  
En 2016, Donald Trump avait perdu le vote populaire mais s'était imposé grâce à sa victoire dans des Etats-clés.

Il espère récidiver ce mois de novembre face à Joe Biden. Il avait obtenu 2 868 686 millions de voix de moins qu'Hillary Clinton mais 77 grands électeurs de plus qu'elle : lors de l'élection présidentielle de 2016, Donald Trump avait profité des règles particulières du collège électoral américain pour l'emporter, contre tous les sondages.

Quel est le mode de scrutin américain ?

La Constitution de 1787 a fixé les règles de l'élection présidentielle selon un suffrage universel indirect à un tour : tous les quatre ans en novembre les électeurs américains élisent 540 grands électeurs qui choisiront un mois plus tard le président des États-Unis et son vice-président.

Le vote a lieu dans chaque Etat avec - sauf dans le Maine et le Nebraska - le principe du "winner takes all" ("le gagnant remporte tout") : le candidat à la présidentielle arrivé en tête dans un Etat remporte tous les grands électeurs de cet Etat.

Qui sont les grands électeurs ?

Au nombre de 538, ces grands électeurs sont pour la plupart des élus et des responsables locaux de leurs partis et leurs noms n'apparaissent pas sur les bulletins de vote. Chaque Etat a autant de grands électeurs que d'élus à la Chambre des représentants (un nombre qui dépend de leur population) et au Sénat (deux, un nombre équivalent dans chaque Etat).

Ainsi, la Californie a 55 grands électeurs et le Texas 38. A l'inverse, le Vermont, l'Alaska, le Wyoming et le Delaware n'en ont que trois. Sur le papier, gagner dans les 11 Etats américains les plus peuplés (Californie, Texas, New York, Floride, Illinois, Pennsylvanie, Ohio, Michigan, Georgie, New Jersey et Caroline du nord) suffirait pour remporter l'élection.

Quels sont les Etats-clés ?

Floride, Pennsylvanie, Michigan, Caroline du Nord, Wisconsin, Arizona, Georgie, Iowa, Ohio, Texas... Ce sont dans ces Etats-clés que tout va se jouer entre Donald Trump et Joe Biden.

Ils sont susceptibles de basculer d'un parti à l'autre et de faire l'élection de Donald Trump ou de Joe Biden.

A l'inverse de la Californie, qui a toujours voté démocrate depuis 1992, ou du Kansas, qui vote invariablement républicain depuis 1968, une dizaine d'Etats américains, les "swing states", sont plus hésitants et jouent un rôle fondamental à chaque élection. Donald Trump et Joe Biden y ont multiplié les déplacements dans la perspective de l'élection du mardi, pour obtenir les 270 voix du collège électoral nécessaires pour être élu.

Pourquoi cela fait polémique

Cinq présidents américains, en tout, ont perdu le vote populaire, mais remporté l'élection : trois au XIXe siècle (John Quincy Adams en 1824,

Rutherford B. Hayes en 1876 et Benjamin Harrison en 1888) et deux plus récemment (George W. Bush en 2000 et Donald Trump en 2016). En l'an 2000, George W. Bush avait remporté 500 000 voix de moins que le démocrate Al Gore mais avait été finalement élu, au terme d'un imbroglio épique en Floride, avec 5 grands électeurs de plus.

En 2016, Donald Trump, avec 46,1% des voix contre 48,2% à Hillary Clinton, avait obtenu 306 grands électeurs contre 227 à son adversaire. Indignés, des millions d'Américains avaient signé une pétition appelant les grands électeurs républicains à lui faire barrage. En vain, ou presque. Seuls deux grands électeurs du Texas avaient fait défection, lui donnant 304 votes au final.

Quelle marge de manœuvre ont les grands électeurs ?

Rien dans la Constitution n'oblige les grands électeurs à voter d'une manière ou d'une autre. Si certains Etats les obligent à respecter le vote populaire, les « électeurs infidèles » ne s'exposaient la plupart du temps, jusqu'à cet été, qu'à une simple amende. Mais en juillet dernier, la Cour suprême a jugé que ces grands électeurs « déloyaux » pouvaient être sanctionnés s'ils s'affranchissaient du choix des citoyens. Entre 1796 et 2016, il y a eu 180 votes contraires aux attentes lors des élections présidentielles mais cela n'a jamais altéré le résultat final.

Quel est le calendrier électoral ?

Les Américains votent pour leurs grands électeurs lors de l'Election Day, qui a lieu "le mardi après le premier lundi de novembre" selon une loi de 1845, soit le 3 Novembre cette année. Puis, les grands électeurs votent "le premier lundi après le deuxième mercredi de décembre", soit le 14 décembre cette année. Le 6 janvier 2021, à l'issue du décompte officiel des votes, le Congrès annoncera solennellement le nom du président élu. Enfin, le 20 janvier, le nouveau locataire prononcera son discours d'investiture lors de l'Inauguration Day.



## Liying Zhu

Mes rencontres aujourd'hui avec les ministres de la jeunesse et du sport, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Accent est mis sur les jeunes!





### FRANCE 24

Didier Deschamps a dévoilé, jeudi, la liste des 26 joueurs convoqués pour le stage de novembre des Bleus . Dans cette sélection, figure notamment Marcus Thuram, fils de l'ex-défenseur international, Lilian.



### RFI Afrique

À Madagascar, plus que jamais en cette période difficile économiquement, les habitants du monde rural redoublent d'efforts pour trouver de nouveaux moyens de subsistance.



### Jeune Afrique



Le remaniement gouvernemental du 1er novembre est marqué par plusieurs surprises de taille, avec le départ de caciques et une large ouverture à l'opposition. Passé maître dans l'art des coups de théâtre, le chef de l'État entend rester le maître du jeu et celui des horloges d'ici à 2024. Quitte à secouer régulièrement le baobab.



### Ammy Baba Cisse



Plus de 230 400 litres de carburant, achetés à plus de 163 millions n'ont pas été justifiés par le comptable matière à l'OMH

Donald Trump conserve le Sénat et reprend la Chambre des représentants. Son sort n'est pas scellé encore.

La sentence pour Petit Guimba prêt à mourir pour Sidiki Diabaté. Les magistrats ne blagent plus.

En Côte d'Ivoire, c'est à 5h du matin que la CEI a proclamé les résultats donnant gagnant Ouattara.

Le président du conseil des collectivités territoriales, illégal depuis longtemps, nous parle du Mali Kura

WESTERN UNION



MONEY TRANSFER

## La série noire continue à Fana : Une 9ème décapitation

Le malheur semble s'acharner contre la ville de Fana. En effet, de l'approche des élections présidentielles de 2018 à ce jour, c'est la 9ème tête qu'on y coupe nuitamment.

C'est depuis les lieux du crime commis hier très tôt le matin, mercredi 4 novembre (jour de foire hebdomadaire et surtout de célébration du Maouloud l'anniversaire du prophète de l'islam), qu'un collègue (on va taire son nom pour des raisons séculaires) nous a donné la macabre information.

Les hommes de sécurité avaient déjà emporté le corps. Il s'agit d'un homme vivant seul dans sa maison, dans le quartier Badialan. La maison n'était pas loin de la Route de Beleco, située à droite du goudron qui divise la ville en deux vers Ségou.

La victime avait fermé la porte de sa chambre à clé, ce qui n'a pas gêné les tueurs à commettre leur forfait. Ils semblent être de vrais professionnels du crime qui ne ratent pas leur coup, ne commettent jamais d'erreurs et ne laissent jamais derrière eux d'indices qui permettent de suivre une piste qui mène vers eux.

D'autant plus pour des autorités qui apparaissent aux yeux des populations comme très laxistes voire même complices. Du coup, les soupçons de complicité remontent jusqu'à Bamako qui ne lève pas le petit doigt non plus.

Fana qui ne dort plus la nuit depuis 2018, se barricade une fois la nuit tombée. C'est la peur généralisée qui règne dans les cœurs. Il n'y a pas de patrouilles la nuit, pas de lampadaires dans les lieux où les crimes sont commis et pas d'enquêtes. Des présumés suspects ont certes été arrêtés et écroués.

Ils croupissent depuis en taule mais n'ont pas été présentés au juge. Faute d'éléments significatifs dans leurs dossiers, à ce qu'il paraît. C'est donc le laxisme qui règne au niveau de Fana, de Dioïla, de Koulikoro et de Bamako au sommet de la pyramide.

Les populations de Fana sont abandonnées à leur sort. Et on leur interdit de chercher à élucider l'énigme par leurs propres moyens.

Jusqu'à quand va durer cette situation insoutenable pour de dizaines de milliers d'innocents ?

Amadou TALL



## Rapport 2019 du Vérificateur général : Environ 300 milliards de FCFA d'irrégularités constatées sur quinze (15) missions de vérification financière



Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) a remis son rapport de l'année 2019 au Président de la République, M. Bah N'Daw le 30 septembre 2020. Ce document de plus de 200 pages porte sur les vérifications financières ou de conformité, les vérifications de performance et les vérifications de suivi des recommandations au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018. Au titre de l'année 2019, trente-et-une (31) missions de vérification ont été réalisées et plusieurs irrégularités ont été relevées dans ledit rapport.

Des trente-et-une (31) missions de vérification réalisée par le BVG au titre de l'année 2019, quinze (15) vérifications financières ou de conformité, huit (8) vérifications de performance et huit (8) vérifications de suivi des recommandations y figurent.

« Ces vérifications ont concerné les domaines des Affaires Étrangères, des Collectivités Territoriales, des Mines, des Affaires Religieuses, des Finances, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Éducation, de l'Énergie, des Télécommunications, de l'Habitat et de la Communication ».

En effet, le BVG a réalisé, en 2019, quinze (15) missions de vérification financière ou de conformité qui ont concerné les services extérieurs à travers les représentations diplomatiques et consulaires, les Collectivités Territoriales, les sociétés minières, les affaires religieuses, les organismes personnalisés et les autorités administratives indépendantes. Selon le rapport du vérificateur, « ces différentes missions ont révélé que la gestion actuelle des deniers publics dans les entités vérifiées ne permet pas à l'État de s'assurer que ses ressources sont judicieusement utilisées et son patrimoine convenablement sauvegardé ».

KADOASSO I.

Source : NOUVEL HORIZON

**Issa Kaou Djim, coordinateur de la CMAS : “ Concernant les postes de la Transition, je ne suis ni demandeur, ni preneur” “ Si j’étais Bah N’Daw, j’allais prendre un décret pour interdire toutes les grèves pendant la Transition”**

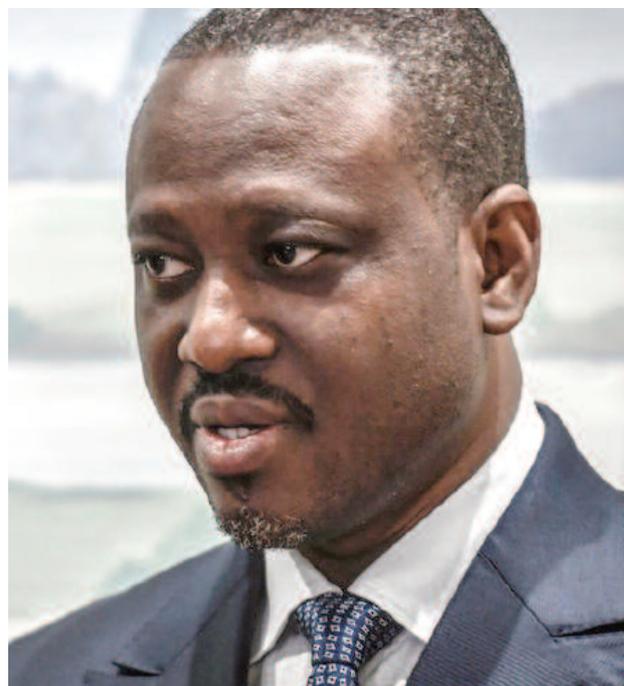
**P**ar rapport à plusieurs questions qui font l’actualité dans notre pays, hier mercredi 04 novembre 2020, le Coordinateur des Mouvements, Associations et Sympathisants de l’Imam Mahmoud Dicko (CMAS), M. Issa Kaou Djim a réagi à travers les réseaux sociaux. Le coordinateur de la CMAS a touché du doigt l’aide apportée par la CMAS aux enfants amaldème dans le cadre du Mois De La Solidarité Et De La Lutte Contre L’exclusion. Selon lui, la CMAS soutient la vision de l’imam Mahmoud Dicko qui vise à aider le pays à sortir de la crise. Pour lui, le don à l’endroit des enfants est certes symbolique, mais plein de sens. Chacun doit apporter sa part de contribution au développement du pays. Aux dires de M. Djim, il y a des difficultés par rapport à la sécurité, l’éducation, l’accès à l’eau potable. Si tout le monde joint ses efforts à ceux du Gouvernement beaucoup de défis seront relevés. La CMAS jouera pleinement son rôle dans ce sens. Au Mali beaucoup de couches ont besoin de soutien.

Selon Issa Kaou Djim, le 06 décembre 2020, le bureau de la CMAS du District de Bamako sera mis en place. Après ils seront à Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal pour mettre en place des bureaux ou des mandataires. Il a précisé que la CMAS fera la politique avec comme slogan : “notre foi, notre dignité pour servir la patrie”. M. Djim pense que la mise en place du bureau de Bamako sera un enjeu important. Ce bureau sera dirigé par quelqu’un qui a une forte personnalité, une assise sociale, qui adhère à la vision de l’imam Mahmoud Dicko.

Source : Maliweb



**Côte d’Ivoire : Guillaume Soro en appelle aux forces de défense et de sécurité**



**L’épreuve de force se poursuit entre le pouvoir ivoirien et son opposition. Mercredi 4 novembre au soir, l’ex-chef rebelle Guillaume Soro, en exil à Paris, a appelé les forces de défense et de sécurité « à agir ». Alors que plusieurs responsables de l’opposition sont en résidence surveillée, il s’est dit prêt à poursuivre la mise en place de la « transition ».**

Dans ce discours diffusé sur les réseaux sociaux, Guillaume Soro réaffirme le point de vue de l’opposition sur la vacance du pouvoir présidentiel. Il annonce qu’il est prêt à poursuivre, depuis son exil, la mise en place de la transition. Il en appelle également aux corps constitués et aux forces de défense et de sécurité, à qui il demande d’agir.

« Je demande à vous soldats, sous-officiers, officiers supérieurs et officiers généraux de notre armée, de vous regarder dans le miroir de votre âme et de votre conscience et d’agir pour stopper les tueries, pour préserver notre pays de pogroms, pour préserver la paix et la concorde. Agir pour redonner à notre Constitution ses lettres de noblesse. »

**Des propos d’une « extrême gravité » pour le gouvernement**

Pour le porte-parole adjoint du gouvernement, Mamadou Touré, ce discours n’est pas acceptable : « Les propos de Guillaume Soro sont d’une extrême gravité. Guillaume Soro s’inscrit dans une logique de sédition. Guillaume Soro est dans une logique de coup d’État, depuis d’ailleurs plusieurs années. Une procédure à son encontre a lieu en Côte d’Ivoire au sujet de ses velléités de déstabilisation. Apparemment, Guillaume Soro n’a pas renoncé. D’ailleurs, nous nous étonnons que ces propos aient pu se tenir sur le territoire français et nous espérons que les autorités françaises réagiront. »

Guillaume Soro, conclut le ministre, ne peut pas continuer à utiliser impunément le territoire français pour déstabiliser la Côte d’Ivoire.

Source : RFI

## Mali : Ouverture d'un forum sur la réconciliation intercommunautaire à Niono



**S**oldats maliens en patrouille. Les forces de sécurité -armée, police, gendarmerie- sont également conviées aux discussions. MICHELE CATTANI / AFP

**Ce jeudi 5 novembre 2020 au matin, un forum sur la réconciliation intercommunautaire s'ouvre à Niono, dans le centre du Mali.**

A l'initiative du gouvernement, de nombreux acteurs communautaires mais aussi des représentants de l'Etat malien vont travailler pendant quatre jours pour tenter de trouver une issue aux problèmes qui ensanglantent depuis plusieurs semaines la zone.

### Le cas de Farabougou

Il sera notamment question du cas de Farabougou, village encerclé depuis un mois par des combattants jihadistes sur fond de conflit entre chasseurs traditionnels dozos et communauté peule.

Mais Farabougou n'est pas le seul dossier sur la table. Depuis des mois, et encore ces derniers jours, plusieurs localités du cercle de Niono connaissent des tensions intercommunautaires parfois meurtrières. Le cercle a également subi, dans un passé récent, des attaques terroristes, revendiquées par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, lié à al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi).

### Et les « déplacés »

« Je veux aussi parler des déplacés », indique un maire qui participera aux travaux, et qui rappelle que plusieurs milliers de personnes ont fui leur maison pour échapper aux affrontements ou par crainte de représailles. Les forces de sécurité - armée, police, gendarmerie - sont également conviées aux discussions qui se tiendront jusqu'à dimanche.

Source : RFIV

## Référendum en Algérie : Le « oui » l'emporte dans ce scrutin marqué par une abstention record



**O**pération de vote à Alger, lors du référendum constitutionnel en Algérie, le 1er novembre 2020. REUTERS/Ramzi Boudina. Avec 66,8% des voix, le « oui » l'a donc emporté au référendum en Algérie sur la révision constitutionnelle proposée par le pouvoir. Mais le scrutin a été marqué par une forte abstention.

Avec plus de 75% d'abstention, ce record historique est une forme de désaveu pour le président Abdelmadjid Tebboune, toujours hospitalisé à l'étranger. L'opposition, incarné depuis février 2019 par le mouvement dit du « Hirak » avait en effet appelé au boycott du vote dimanche.

Pour la sociologue algérienne Fatma Ousseddik, cette abstention est un message de plus adressé aux dirigeants du pays : « Le Hirak n'est pas mort, c'est bien la preuve. Je pense que les taux qu'on a pu observer sont l'indicateur du maintien de ces revendications, c'est-à-dire sa demande de changement profond, et qu'il ne sert à rien de courir comme ça désespérément vers le passé, comme tentent de le faire les dirigeants, alors qu'il y a une demande d'avenir qui est posée par la société, une demande de changements et d'une vraie possibilité d'entendre enfin cette population qui crie et qui ne veut pas voir ses enfants continuer à mourir dans la mer. »

Et Fatma Ousseddik revient sur la date même choisie pour ce scrutin. « Quant au choix de la date de ce référendum, la population algérienne a été extrêmement choquée que ce référendum ait été fixé pour le 1er novembre qui est une date fondatrice de la nation. Je pense qu'elle n'a pas voulu que cela soit un événement », estime la sociologue.

Source : RFI



## Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

### Informations sur le numéro vert 80 00 22 22 de l'OCLEI

L'OCLEI a mis en place le **Numéro vert 80 00 22 22** le 9 décembre 2019. L'appel est gratuit.

Le Numéro vert permet aux citoyens de dénoncer des faits d'enrichissement illicite dont ils ont connaissance. Il est géré par l'Unité des Plaintes et des Dénonciations. Du 9 décembre 2019 au 30 septembre 2020, il a reçu 520 appels. Sur ce total, il n'y a eu que 6 dénonciations concernant l'enrichissement illicite, soit 1%. Le présent message est diffusé pour permettre aux citoyens de mieux identifier les cas d'enrichissement illicite, les personnes et les biens pouvant être dénoncés sur le Numéro vert 80 00 22 22 de l'OCLEI.

- **Qu'est-ce que l'enrichissement illicite ?**

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public d'avoir des biens ou un train de vie qui dépassent ses revenus légitimes.

- **Qui est agent public ?**

Par « agent public », il faut entendre fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des communes, conseils de cercle, conseils régionaux.

- **Quelles sont les personnes qui peuvent être dénoncées à l'OCLEI ?**

Tout agent ou employé de l'Etat, des communes, conseils de cercle, conseils régionaux, des entreprises d'Etat et des établissements publics, des associations reconnues d'utilité publique, des projets et programmes de l'Etat.

Toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

- **Quels sont les biens susceptibles d'être dénoncés ?**

Les maisons, les immeubles commerciaux, les champs, les fermes, les parcelles non bâties, les comptes bancaires, les valeurs en bourse, les actions dans les sociétés, les assurances-vie, les bijoux de valeur, les véhicules à moteur, les fonds de commerce, le cheptel.

*Pour plus d'informations, appelez le Numéro vert 80 00 22 22 ou écrivez à [info@oclei.ml](mailto:info@oclei.ml)*

**Merci pour votre soutien à la lutte contre l'enrichissement illicite.**

**Bamako, le 13 octobre 2020.**

# Arrêt des activités de l'OCLEI : Le seul vrai motif de la grève de l'UNTM

**O**n le sait, l'UNTM de Yacouba Katilé a déjà déposé un préavis de grève sur la table du gouvernement qui doit être déclenchée du 18 au 20 novembre prochain. Si diverses raisons sont avancées par le Secrétaire Général de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali pour justifier cette grève, les plus avertis savent qu'elle n'est en fait qu'un moyen de pression exercée sur les autorités de la transition en vue de bloquer l'Office Central de Lutte contre Enrichissement Illicite (OCLEI) dans ses élans. Cette structure dérange sans doute Yacouba Katilé et tous les fonctionnaires corrompus de ce pays !

La preuve, on la trouve dans les contradictions de Katilé lui-même qui pense que la centrale qu'il dirige a fait preuve de compréhension et de patience, sous l'ancien régime, à cause de la situation difficile du pays et de la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19. Ces problèmes et autres difficultés soulevés par l'homme restent encore à ce jour entiers, pourtant il indique qu'il est temps que les nouvelles autorités prennent en compte les doléances existantes des travailleurs conformant aux textes en vigueur et aux accords déjà signés.

Comme doléances, l'UNTM exige, entre autres, le règlement des droits des compressés et des partants volontaires à la retraite ; l'octroi à

tout le secteur privé du bénéfice des acquis signés entre le CNPM et l'UNTM sur les augmentations ; un traitement d'égalité entre les travailleurs d'un même niveau de formation ; l'intégration des enseignants communautaires dans la fonction publique des collectivités et ; l'arrêt immédiat des activités, qu'elle qualifie illégales, de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite.

A vrai dire, tout le problème de Yacouba Katilé réside en ce dernier point. Très curieux pour un responsable syndical que d'avoir une haine viscérale contre une structure dont il aurait dû lui-même exiger la création, ne serait-ce que pour améliorer la gouvernance du pays afin d'impacter positivement sur le traitement et les conditions de vie et de travail des fonctionnaires ! Mais, c'est le contraire, Yacouba Katilé a une dent contre l'OCLEI, et cela depuis son institutionnalisation. Il ne cesse d'arguer que la loi qui la crée ne respecte pas les principes de lutte contre la corruption dans le fond comme dans la forme.

Ainsi à plusieurs reprises, sa centrale et sa composante SYNTADE, qu'il dirige également, se sont livrées en spectacle face à ce qu'elles ont appelé : les méthodes inquisitoires et discriminatoires » de l'OCLEI qui donnerait l'impression, selon elles, d'être un organe judiciaire plutôt qu'administratif, touchant plus

les fonctionnaires que les hauts responsables comme les ministres, les présidents d'institutions de la République ou encore les députés. Pour elles, notre pays ayant déjà des structures existantes qui luttent contre la corruption, il faut juste renforcer ces structures, et la formule magique contre ce fléau est toute trouvée !

Aussi rejettent-elles le fait que les fonctionnaires soient les seuls à subir les investigations de l'OCLEI. « Il y a suffisamment d'arsenal juridique pour sanctionner ou punir les fonctionnaires. A commencer par les différents statuts qui les régissent, en plus du code du travail où il est prévu des sanctions jusqu'à la radiation. Notre pays a assez d'instruments juridiques que de passer par des organes beaucoup plus politiques », ne cessent-elles de balancer à tout vent à chaque occasion qu'un fonctionnaire est dans le viseur de l'OCLEI qui, il faut le rappeler, a déjà eu à épinglez trois fonctionnaires milliardaires !

Et c'est le même état d'âme qui anime Yacouba Katilé et ses camarades syndicalistes, d'où la menace de grève brandie pour saper le moral des autorités de transition déterminées, si l'on s'en tient aux propos maintes fois exprimés et réaffirmés par le Président de la transition, Bah N'Daw, à mener une lutte implacable contre le fléau de la corruption. Des fonctionnaires milliardaires en moins d'un an de travail accompli dans un pays pauvre comme le Mali ? Il est vraiment temps d'agir, et d'agir très fort en plus contre ce phénomène!

■ Yama DIALLO



## Ouverture anticipée des écoles : Pr Doulaye met en garde les promoteurs d'écoles privées

Depuis mi-octobre 2020, certains promoteurs d'écoles ont entrepris des actions pour le démarrage de l'année scolaire 2020-2021, alors que celle qui est en cours n'est pas terminée. Une situation que le ministre de l'éducation nationale, Pr Doulaye Konaté considère comme un affront à son égard. C'est pourquoi, il est sorti de sa reserve pour recadrer les promoteurs d'école qui veulent fouler à pied ses décisions.



L'année scolaire 2019-2020 a été fortement émaillée par la grève cyclique des syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 et de la crise sanitaire dû à la pandémie à coronavirus. Ce qui a, d'ailleurs, poussé les autorités du pays à prendre certaines dispositions pour la sauver. Le prolongement de l'année scolaire se justifie par ces

deux facteurs. Bien vrai que les écoles privées n'ont pas été affectées par la grève des enseignants. Mais force est de reconnaître qu'elles ne peuvent pas se démarquer des textes qui régissent notre système éducatif. En effet, l'alerte avait été donné par les deux directrices des académies de Bamako. Malheureusement, certains promoteurs d'écoles ont continué leur

activité sans s'inquiéter des conséquences que cela pourrait engendrer. Cette attitude de certains promoteurs n'honore pas notre système éducatif. La réaction du patron du département de l'éducation nationale est la manifestation de sa volonté à redorer le blason de l'école malienne. En réalité, beaucoup de maliens l'attendaient sur cette épineuse question qui allaient visiblement créer des inégalités subséquentes entre les enfants de la même république.

En bon chef de famille, Pr Doulaye Konaté, ministre de l'éducation nationale a décidé de sonner le glas. Son communiqué s'inscrit dans cette dynamique de mettre de l'ordre. Dans un communiqué officiel, le ministre de l'éducation nationale a invité les intéressés au respect de la décision N° 2020-002611/MENERS-SG du 25 septembre 2020 fixant le calendrier scolaire. Dans cette correspondance, il rappelle aux parents d'élèves et aux élèves que l'année scolaire 2019-2020 prend fin le 12 décembre 2020 et l'ouverture des classes au titre de l'année 2020-2021, est fixée au lundi 4 janvier 2021. Par conséquent, les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur. Décidément, l'actuel locataire du département de l'éducation nationale est droit dans ses bottes pour assainir notre système éducatif victime à tort ou raison de plusieurs critiques acerbes. Connu pour sa perspicacité et à relever les défis à toute circonstance, le ministre de l'éducation nationale, Pr Doulaye Konaté veut imprimer sa marque sur l'éducation de notre pays en perte de vitesse de croisière. Pour maintenir le cap, il doit mettre en place une équipe de supervision en place pour sillonner toutes les écoles privées et de s'assurer du contenu enseigné pour prendre des décisions qui s'imposent en la matière. Ceux qui seront pris en flagrant délit doivent être sévèrement sanctionnés pour dissuader les autres à ne pas emboîter leur pas. Comme il a reçu à contenir les fuites des sujets au baccalauréat, les Maliens attendent des sanctions sinon les établissements publics vont se désempiler au profit des écoles privées qui poussent comme des champignons dans notre pays. Tout système éducatif repose sur des valeurs et le nôtre ne pas se déroger de cette règle.

■ Ibrahim Sanogo

## Remise de véhicules et matériels informatiques : Le Royaume du Danemark vole au secours de l'ANICT

L'Ambassade du Royaume de Danemark a remis, le jeudi 5 novembre 2020 des véhicules et de matériels informatiques à l'agence nationale d'investissement des Collectivités territoriales (ANICT). La cérémonie de remise a eu lieu en présence du représentant du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Aminy Belco Maiga et du Diplomate danois, Rolf Holmboe.

La présente donation est une aubaine pour l'ANICT car c'est le fruit d'une bonne coopération entre notre pays et le Royaume du Danemark à travers le Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD) dans le cadre du Programme Pays Danois pour le Mali 2017-2022 a annoncé le diplomate Danois, Rolf Holmboe, en présence du Maire de la Commune III, Mme Djiré Mariam Diallo. Ce don, d'une valeur totale de 116 490 000 FCFA vient à point nommé dans la mesure où l'ANICT était dans des difficultés pour effectuer des missions de supervision. Le lot est composé de 5 véhicules 4x4, 5 ordinateurs portables et 5 imprimantes. Cet important lot est destiné aux services régionaux notamment Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti. Selon le donateur, ce geste symbolique s'ins-

crit dans le cadre du renforcement des capacités des agents sur le terrain afin d'assurer l'organisation des élections pendant cette période de transition. « Nous nous sommes abondés dans ce sens pour aider le Mali afin qu'il organise des élections libres, transparentes et crédibles », a indiqué Rolf Holmboe. Rappelons qu'en 2017, l'ambassade Royale du Danemark organisé 677 projets inscrits dans le développement d'investissement des collectivités territoriales. En 2019, plus de 9,5 milliards de FCFA ont investis au niveau de l'ANICT dans le cadre d'un accord subsidiaire qu'elle a signé avec le l'ambassade du royaume de Danemark. Il s'agit de la réalisation de 215 projets, de 20 centres de santé, 5 maternités entre autre.

Le directeur de l'ANICT, Modibo Cissé a souli-

gné que la dotation des directions régionales de l'ANICT de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti de 4 véhicules pick-up, puis un véhicule pick-up pour la division suivi-évaluation de la direction générale de l'agence permettra sans nul doute de diminuer le problème de mobilité des agents.

Par ailleurs, le Secrétaire général du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, Aminy Belco Maiga s'est réjoui de la qualité de l'action de l'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali, à travers divers projets et programmes qui contribuent à l'amélioration de la qualité des services rendus par l'État et les Collectivités territoriales aux populations.

Aussi, il dira que « pour atteindre cet objectif, nous avons besoin du Royaume du Danemark pour nous accompagner pendant cette transition que nous voulons en refondant l'État » a-t-il précisé, avant de conclure que l'utilisation saine en sera faite des équipements reçus. Cette donation renforcera les relations de coopération entre le Mali et Royaume de Danemark. D'ailleurs, c'est fort de ce constat que les autorités maliennes ont apprécié à sa juste valeur. On a noté la présence des Directeurs généraux des structures du Département, des représentants des Ambassades et Agences de coopération technique et financière, ainsi que des représentants de Associations des pouvoirs à cette cérémonie.

■ Ibrahim Sanogo





## Conséquences de la grève des administrateurs civils et travailleurs des collectivités : **Le président de la Cour constitutionnelle met en garde !**

**L'**une des tares du régime défunt fut sans nul doute son manque d'anticipation à l'origine du pilotage à vue et ses corollaires. Afin d'éviter les erreurs du passé, la junte aujourd'hui en charge des affaires aura certainement à gagner en prêtant une oreille attentive aux différentes mises en garde dont celle d'Amadou Ousmane Touré, actuel président de la Cour Constitutionnelle.

C'est au sortir de la visite des neuf membres de ladite Cour au président de la Transition en milieu de semaine dernière qu'Amadou Ousmane Touré s'est ainsi exprimé face à la presse et à propos des prochaines consultations (législatives et communales) : «pour respecter les délais, il est nécessaire de s'engager dans les préparatifs le plus tôt possible». Est-il besoin de rappeler que c'est la mauvaise

préparation des scrutins qui est à l'origine profonde et aussi immédiate des conflits très souvent armés ? C'est bien dans ce contexte qu'il faudra placer cette sortie du président de la Cour Constitutionnelle.

Il s'agissait également pour le patron de cette Institution d'attirer l'attention des nouveaux maîtres du pays sur la nécessité du respect des délais dont celui de 18 mois du pouvoir transitoire lequel, faut-il le rappeler, est chargé de la préparation des différents scrutins ? Mais l'on constate, d'ores et déjà, que la tenue régulière de ces consultations est remise en cause.

### **Le délai de révision annuelle des listes électorales compromis pour cause de grèves**

Les opérations liées à la révision des listes électorales sont effectuées du 1er au 31 Octobre de chaque année. C'est du moins ce que prévoient les textes (loi n°2015/ 014 du 23 avril 2018 portant modification de la loi n°

2016-048 du 17 octobre 2016 portant loi électorale).

Son article 46 (Loi n°2018-014) précise en effet :

«En vue de la révision annuelle des listes électorales, les représentants de l'Etat dans les Régions et le District adressent aux autorités administratives et aux maires intéressés, les copies des bulletins n°1 du casier électoral reçues de l'autorité judiciaire. Ces copies seront conservées pour être soumises à la commission administrative dès l'ouverture des opérations de révision des listes électorales.

Du 1er au 31 Octobre, la Commission administrative procède aux opérations suivantes :

1. L'inscription d'office :

- des citoyens en âge de voter sur la liste électorale disposant d'un Numéro d'Identification National (NINA) ;

- de ceux qui, figurant dans la base de données biométriques de l'état civil avec leurs photos et leurs empreintes digitales, rempliront dans l'année suivante les conditions d'âge pour être électeurs ; toutefois, la photographie faciale suffit pour l'électeur qui est dans l'impossibilité d'apposer ses empreintes digitales.

2. Les transferts des personnes recensées à la suite d'un changement de domicile.

3. les radiations :

- des électeurs décédés ;

- des électeurs inscrits indûment ou par erreur lors de la précédente révision, même si leur inscription n'a fait l'objet d'aucune réclamation ;

- de ceux condamnés à une peine entraînant l'incapacité électorale ;

- de ceux auxquels les tribunaux ont interdit le droit de voter, en application de la loi».

En clair, toutes ces opérations doivent être menées entre le 1er et le 31 Octobre de chaque année. Mais depuis le 19 octobre de celle en cours, le processus a été gelé suite à la grève des syndicats des administrateurs civils et des travailleurs des collectivités. Il faudra donc une séance de rattrapage..., avec ses corollaires. Et même là, rien n'est gagné. Et pour cause.

## Grève illimitée

A la suite de ce qui ressemblait à une négociation, la partie gouvernementale n'a absolument rien concédé sur les 11 points de



revendication des grévistes. Ceux-ci ont alors décidé de déclencher une grève illimitée à partir du 09 Novembre 2020.

Il nous revient, aux dernières nouvelles, que le Gouvernement a décidé de rouvrir les négociations et a fait parvenir la correspondance aux différents syndicats le 27 Octobre dernier. En réponse, les syndicats ont d'ores et déjà transmis la liste de leurs représentants et conciliateurs. Mais cela suffira-t-il ?

Le processus de révision des listes électorales ne se limite pas qu'au seul épurement des listes. Il y a aussi le contentieux.

L'Article 55 (Loi n°2018-014) stipule :

«En cas de rejet par la Commission administrative d'une demande d'inscription, cette décision est notifiée par le représentant de l'Etat dans l'Arrondissement, le District et l'Ambassadeur ou le Consul à l'intéressé dans les cinq (5) jours, par écrit ou par tout autre moyen. L'avis de notification précise les motifs de la décision, la date de publication de la liste électorale ou du tableau rectificatif et informe l'intéressé qu'il peut, dans les dix (10) jours de la notification, contester la décision de refus devant le juge civil. Mention de cette notification et de sa date est faite au registre prévu à cet effet».

Moins prosaïquement, le processus va au-delà du 31 Octobre et peut s'inscrire dans la durée (entre 3 à 6 mois) après le 31 Octobre. Ce qui nous rapproche davantage de la date butoir (Le 1er tour du scrutin présidentiel doit se tenir au moins 2 mois avant la fin de la période

transitoire).

En somme, si la grève des administrateurs et des travailleurs des collectivités perdurait au-delà des deux prochains mois, il sera impossible de tenir des élections crédibles et dont les résultats seront acceptés par toutes les parties pour cause d'erreurs dans le fichier électoral qui aurait été élaboré dans la précipitation.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement de Moctar Ouane doit écouter les sages conseils du président de la Cour Constitutionnelle.

La grève des administrateurs est bien légale C'est une lettre circulaire du temps du régime Moussa Traoré qui faisait interdiction aux Commandants de cercle et Chef d'Arrondissement d'observer un mouvement de grève.

Les commandants de cercle et chefs d'arrondissement sont devenus membres du corps Préfectoral (Préfets et sous-préfets) et le régime Moussa Traoré relève désormais du passé.

Le présent, c'est le statut général des fonctionnaires (art 19 à 22) qui autorise le fonctionnaire à user du droit syndical particulièrement de la grève pour faire aboutir ses revendications. Aussi, une lettre circulaire ne saurait être au-dessus d'une loi.

**B.S. Diarra**

**Source : La Sentinelle**

# Crise sécuritaire au sahel : La région est formellement déconseillée aux voyageurs

En une année, une bonne partie du Sahel est devenue « formellement déconseillée » aux voyageurs

Inexorablement, les territoires classés en rouge pour les Occidentaux par le ministère français des affaires étrangères ne cessent de s'étendre.

Mis à part Niamey, sa capitale, l'ensemble du territoire nigérien est désormais « formellement déconseillé » aux voyageurs. Cette décision, vécue comme une injustice dans le pays et largement critiquée sur les réseaux sociaux, a été prise au lendemain de l'attaque qui a coûté la vie à six humanitaires français, leur chauffeur et un guide nigériens, à une soixantaine de kilomètres au sud-est de la capitale, le dimanche 9 août.

Avant ce drame, la partie sud du pays apparaissait en orange sur les cartes du ministère des affaires étrangères. Une couleur qui faisait de ces zones des espaces « déconseillés sauf raisons impératives ». La route menant de Ni-

amey à la réserve naturelle où l'attaque a eu lieu, ainsi que la ville voisine de Kouré, étaient, elles, en jaune, une coloration indiquant qu'il fallait certes faire preuve d'une « vigilance renforcée », mais que les risques y étaient « limités » et même « compatibles avec le tourisme », selon les conseils aux voyageurs du Quai d'Orsay.

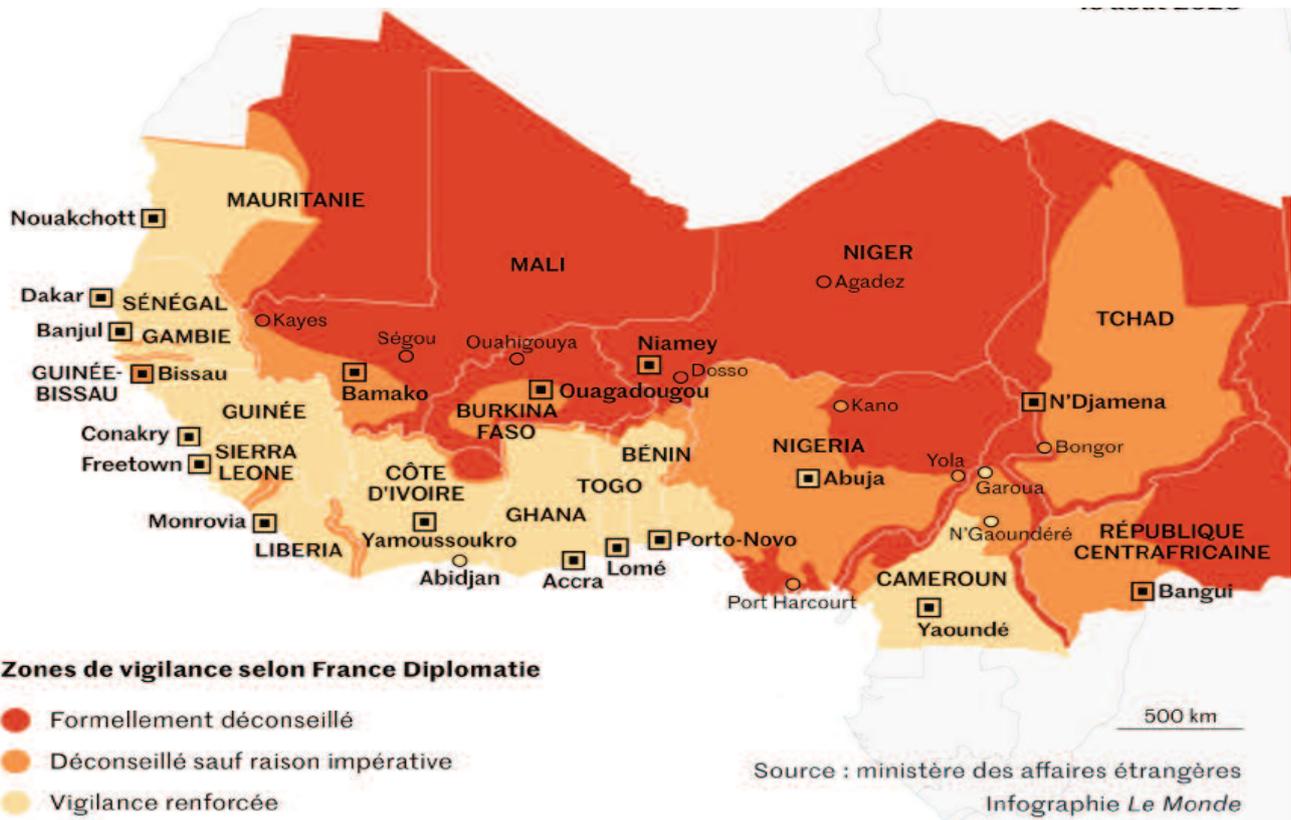
Un djihadisme très difficile à endiguer Avec ce passage au rouge, la majeure partie du territoire nigérien rejoint désormais le classement que connaissaient déjà les pays voisins à cause de la menace des groupes djihadiste sahéliens, dont l'Etat islamique au grand Sahara (EIGS). Au Mali, il ne reste en effet qu'une bande orange, incluant la capitale, Bamako, quand le reste de cet immense territoire est « formellement déconseillé ». Au Burkina Faso, ne subsiste qu'un îlot ovale de

couleur orange autour de Ouagadougou. Pour les Etats-Unis, le pays est déjà totalement déconseillé.

Au Mali, les régions de Kayes, tout à l'ouest du pays, et de Ségou, au centre, sont désormais formellement déconseillées, au même titre que la bande qui jouxte la frontière avec la Côte d'Ivoire. Tous ces territoires ne l'étaient pas il y a quinze mois encore. Le centre et le sud du Burkina Faso ont aussi tous deux connu un déclassement de leur état sécuritaire. Ils sont passés de « déconseillé sauf raisons impératives » à « formellement déconseillé ». Des cinq pays du Sahel, seule la Mauritanie a réussi à faire marche arrière et à retrouver un classement partiel en jaune ces dernières années.

Ces changements de couleurs depuis quinze mois des cartes destinées à apporter des « conseils aux voyageurs », tendent à illustrer combien les militaires français, engagés là depuis cinq ans pour les missions « Serval » puis « Barkane », et les armées africaines du G5 Sahel peinent à endiguer le djihadisme qui grignote désormais une partie du continent.

## Le Monde Afrique



# Ébullition du front social : Après l'UNTM, les surveillants de prison déposent un préavis de grève de 4 jours sur la table du gouvernement



**T**out comme l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), la synergie des sections syndicales des surveillants de prison a aussi adressé, le 02 novembre 2020, un préavis de grève de 4 jours au ministre du Travail et de la Fonction publique, Porte-parole du gouvernement. Les syndicats des surveillants de prison, au nombre de trois, exigent non seulement l'application de l'article 148 de la loi n°2016-031 du 07 juillet 2016 portant Statut des Fonctionnaires du Cadre de la Surveillance des Services Pénitentiaires et de l'Éducation Surveillée, mais aussi la relecture du décret n°2019-0463/P-RM du 03 juillet 2019 portant allocation d'une indemnité de logement aux fonctionnaires du cadre de la surveillance des services pénitentiaires et de l'éducation surveillée pour l'aligner au montant des autres forces de sécurités. A défaut d'avoir gain de cause, les surveillants de prison menacent d'observer une grève de 4 jours à compter du 17 novembre 2020.

Dans leur préavis de grève en date du 2 novembre 2020, les syndicats des surveillants

de prison affiliés à l'UNTM, la CSTM (Confédération syndicale des travailleurs du Mali) et la CDTM (Centrale démocratique des travailleurs du Mali), ont rappelé que des engagements avaient été pris par le Président de la République à l'occasion de la fête de l'armée de 2017 annonçant, expressément dans son discours, l'alignement des surveillants de prison aux avantages accordés aux Forces de défense et de Sécurité. A ce jour, les surveillants de prison constatent le retard et la lenteur dans la mise en œuvre des articles 145, 148 et 149 de la loi n°2016-031 du 07 juillet 2016. L'article 148 de cette loi stipule que « la liste des primes et indemnités, leur taux, ainsi que les conditions et modalités de leur octroi, sont déterminés par décret pris en conseil des ministres ». « Considérant la mise en place des organes exécutifs de la transition, les syndicats des surveillants de prison, unis en synergie d'action, décident d'observer une grève de 04 jours allant du mardi 17 novembre 2020 inclus au vendredi 20 novembre 2020 inclus si les revendications ci-après ne sont pas satis-

faites : L'application de l'article 148 de la loi n°2016-031 du 07 juillet 2016 portant Statut des Fonctionnaires du Cadre de la Surveillance des Services Pénitentiaires et de l'Éducation Surveillée ; la relecture du décret n°2019-0463/P-RM du 03 juillet 2019 portant allocation d'une indemnité de logement aux fonctionnaires du cadre de la surveillance des services pénitentiaires et de l'éducation surveillée pour l'aligner au montant des autres forces de sécurités », révèle le préavis de grève des surveillants de prison. Dans leur correspondance adressée au ministre du Travail et de la Fonction publique, Porte-parole du gouvernement, les syndicalistes, le Commandant Abdoulaye FOFANA du syndicat des surveillants de prison affilié à l'UNTM, le Lieutenant Daouda KONATE du syndicat des surveillants de prison affilié à la CDTM et le Commandant Ladjji Ousmane Touré du syndicat des surveillants de prison affilié à la CSTM évoquent leur engagement à trouver un dénouement heureux à cette situation.

A rappeler que le 2 novembre dernier, l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), la première et la plus grande centrale syndicale du Mali, a déposé un préavis de grève de trois jours à partir du 18 novembre prochain. L'UNTM exige du Gouvernement, le règlement des droits des Compressés et des Partants Volontaires à la Retraite, l'octroi d'indemnités et de primes de spécificités par catégories à tous les fonctionnaires de façon équitable, l'application des mesures pour la réduction de la cherté de vie non respectée par les marchands, la relance du chemin de fer, l'ouverture de concours de recrutement de 20000 diplômés dans la Fonction Publique de l'Etat avant le 15 décembre 2020, l'intégration définitive des Enseignants communautaires dans la Fonction Publique des collectivités, la restauration de la sécurité et de l'intégrité territoriale, la participation des syndicats et la mise en place du Conseil National de la Transition (CNT) avant le 15 novembre 2020. « Si les exigences ainsi formulées sont restées lettres mortes, le Bureau Exécutif engage à tous les démentements à observer une grève de 72 heures allant du mercredi 18 novembre au vendredi 20 novembre 2020 sur toute l'étendue du territoire », révèle le préavis de grève de l'UNTM, dirigée par Yacouba Katilé.

**Aguibou Sogodogo**

## Grève des Administrateurs civils : Pas d'État au Mali depuis le 19 octobre !



La grève de 15 jours des syndicats des administrateurs civils et des agents des collectivités doit normalement prendre fin ce week-end. Mais il n'y a rien pour se réjouir, car ceux-ci projettent un autre arrêt de travail, cette fois une grève illimitée, en réponse à ce qu'ils considèrent comme mépris de l'État à leur égard ! L'arrêt de travail de 15 jours en cours a déjà perturbé le fonctionnement normal de l'Administration générale et négativement impacté la vie des citoyens maliens. En d'autres termes, il n'y a pas d'État depuis deux semaines dans notre pays !

Après la marche du 15 octobre 2020 pour exiger des autorités la libération de leurs camarades Ali Cissé, Sous-préfet de Farako (Ségou), et Drissa Sanogo, Préfet de Gourma-Rharous, tous deux enlevés par des inconnus, les syndicats des Administrateurs civils et des travailleurs des collectivités territoriales ont fini, face à l'absence de réaction de l'État, par mettre en exécution leur préavis de grève de 15 jours depuis le 19 octobre 2020. Une grève

massivement suivie par leurs militants. En effet, sur le terrain, un tour dans certains services publics de l'État et des collectivités territoriales permet de constater que tout est à l'arrêt.

D'abord, il faut dire que cette cessation de travail des syndicats a déjà fortement perturbé le déroulement du processus électoral, la révision des listes électorales, lancée le 1er octobre et officiellement clôturée le 31 octobre, ayant pris un sacré coup. En effet, dans les mairies, aucune commission n'était sur place durant la période de grève. Des usagers en quête de documents ou voulant s'inscrire, faire des radiations ou des transferts n'ont eu qu'à ruminer leur colère face à l'absence de répondant à leurs préoccupations. « C'est tout simplement scandaleux », s'exclamaient-ils. Autant de raisons donc pour redouter la perspective d'une grève illimitée telle que projetée par les syndicats !

En fait, venons-en aux impacts de la grève de 15 jours sur le fonctionnement de l'État et sur

le quotidien des maliens. Déjà, depuis le début de la grève, le 19 octobre dernier, deux séances de négociations ont eu lieu entre les responsables syndicaux et le gouvernement, mais elles n'ont pu déboucher sur quelque proposition concrète de la part du gouvernement. D'après nos sources, une rencontre de dernière chance entre les différents syndicats et le gouvernement est programmée pour aujourd'hui vendredi, histoire de tout faire pour éviter le déclenchement d'une grève illimitée. A attendant d'y voir clair, l'impact de la grève de 15 jours qui doit prendre fin ce week-end est bien visible sur le terrain.

Et quoi de plus grave dans le contexte de crise politique majeur que nous connaissons depuis des mois et qui prend sa source dans la mauvaise organisation des élections que l'arrêt de la révision des listes électorales sur l'ensemble du territoire national dans les préfectures, sous-préfectures et au niveau des collectivités territoriales ? En effet, à part les gouverneurs qui sont les seuls à travailler, toutes les pré-

fectures et sous-préfectures à l'intérieur du pays sont fermées. Les conséquences, les autorités de la transition le savent le mieux que quiconque, car il sera très difficile que la durée de la transition soit respectée sans la révision des listes électorales, et cela a été rappelé au Premier ministre Moctar Ouane !

Faut-il le rappeler, la loi prévoit normalement le mois d'octobre pour la révision des listes électorales une fois par an. Ce délai n'a pas été respecté, la grève ayant été déclenchée le 19 octobre, soit moins de trois semaines après le début de la révision des listes. Et si l'on doit s'en tenir à la rigueur de loi, on ne peut plus réviser ces listes, alors qu'une élection transparente passe par le toilettage des listes électorales. Pire encore, et c'est certain que beaucoup de gens ignorent cela, l'Administration générale, au Mali comme ailleurs, fonctionne à travers les informations et les renseignements recueillis au niveau des sous-préfectures et préfectures et jusqu'au niveau national. Des informations qui sont remontées à travers des messages RAC.

Tout cela est à l'arrêt depuis le 19 octobre. Autrement dit, depuis le 19 octobre, il n'y a pas

d'Etat au Mali. En effet, tous les canaux de communication de l'Administrative, à part les gouvernorats, sont bloqués et l'Etat n'a aucun moyen de contrôle sur l'intérieur du pays. C'est dire combien les préfets et les sous-préfets, les agents des collectivités territoriales qu'il ne faudrait pas oublier, sont incontournables pour le fonctionnement efficient et efficace de l'Etat, car ce sont eux qui constituent la chaîne de transmission pour la remontée des informations au niveau de l'Etat central. La recrudescence des violences un peu partout sur l'ensemble du territoire ces derniers jours trouvent peut-être sa réponse dans cet état de fait. Toute la question est de savoir si les autorités de la transition vont prendre à bras-le-corps les revendications des syndicats grévistes pour éviter qu'on ne tombe complètement dans le panneau avec le déclenchement d'une grève illimitée ? Question juste, car à ce jour encore, il n'y a eu aucune proposition concrète du gouvernement aux différents points de revendications des syndicats, si bien que pour ce qui concerne les syndicats des collectivités territoriales, la lutte ne date pas d'aujourd'hui avec en toile de fond le sempiternel problème des

salaires. Pour les responsables syndicaux, la grève de 15 jours n'est qu'un avertissement adressé aux autorités. La seconde phase de leur lutte, restent-ils convaincus, sera alors très décisive.

Et ils sont à prendre au sérieux, car ils ont déjà annoncé la date de la grève illimitée, soit à partir du lundi 9 novembre 2020, si leurs points de revendications ne sont pas satisfaisants. Ces points, faut-il le souligner, ont trait à l'octroi d'une sujétion pour risque de 400 000 FCFA aux administrateurs civils et aux membres du corps préfectoral, la fixation du nombre d'agents de sécurité affectés aux représentants de l'Etat et leur mise à disposition effective au plus tard le 30 octobre (ce qui est déjà forclos) ; la prise en charge effective des salaires et accessoires des fonctionnaires des collectivités territoriales relevant du cadre de l'Administration générale par le budget d'Etat...

Tout le monde retient donc son souffle, en attendant d'y voir clair !

■ Yama DIALLO

**SAMA**  
transfert d'argent

# Transfert d'argent

**ECONOMISEZ JUSQU'À**  
**40%**  
**SUR VOS FRAIS DE**  
**TRANSFERT D'ARGENT**

[www.sama.money](http://www.sama.money)

## 6e congrès de l'Adema-PASJ : Les candidats et les faiseurs de roi

Le 6e congrès ordinaire de l'Adema-PASJ est annoncé pour mars 2021. Ainsi en a décidé le Comité Exécutif sortant du parti. Et selon le calendrier établi, le renouvellement des comités se déroulera entre novembre et décembre, celui des sous-sections et sections respectivement en janvier et février 2021. Un long processus devant déboucher sur l'installation d'un nouveau Comité Exécutif, des différentes commissions ainsi que sur la mise en place de l'ensemble du dispositif devant préparer le parti aux futures élections générales. Il s'agissait apparemment pour les Abeilles de faire le pari d'un congrès apaisé et empreint de la sérénité nécessaire à la renaissance de la Ruche. Cependant, au-delà des apparences, la problématique du leadership demeure entière et tout indique qu'elle opposera le président sortant et plusieurs de ses vices présidents. Si personne n'a pour le moment déclaré sa candidature, Tiémoko Sangaré, qui caresserait selon nos sources le rêve de briguer la magistrature suprême, va se battre bec et ongles pour conserver son fauteuil sans qu'il soit une voie exclusive d'accès à une candidature des Abeilles. Quoi qu'il en soit, le président sortant pourrait fort probablement croiser le chemin de militants qui l'attendent de pied ferme sur la posture qui a été la sienne lors de la présidentielle de 2018. Il lui est en effet reprochable d'avoir engagé l'Adema, mains et pieds liés, dans l'aventure vouée à l'échec.

**A**u nombre des adversaires putatifs du Tiémoko Sangaré, on note au moins un partisan de la candidature interne lors de la présidentielle de 2018 dont Moustapha Dicko.

Demeuré candidat jusqu'au bout lors du dernier congrès, l'actuel 4e Vice-Président des Abeilles serait dans une logique quasi irréversible de tenter une ultime chance de présider aux destinées de sa famille politique.

Une ambition que pourrait lui disputer une figure fortement pressentie et non moins fa-

rouche défenseur de la candidature interne lors de la présidentielle de 2018, Dramane Dembélé. En effet, contre la décision mitigée des Ruchers de porter leur choix sur le président de la République sortant comme candidat des Abeilles, l'ancien ministre de l'urbanisme s'était même fait investir comme candidat du redressement de l'Adema, objection de conscience lui ayant coûté un bannissement des rangs du parti avant de signer son retour à la faveur de la 17e conférence extraordinaire. Par ailleurs, il nous revient certes d'autres

sources que le porte-drapeau du Pasj en 2013 n'est pas intéressé pour l'heure, mais il fait néanmoins figure dans l'imaginaire des Abeilles de prétendant redoutable à la succession de Tiémoko Sangaré à la tête de l'Adema. Par-delà les adversités en rapport avec l'épisode de désignation du porte-étendard des Abeilles en 2018, les tentatives du président sortant de sauver son fauteuil pourraient également se heurter aux obstacles de certains alliés d'hier. Parmi lesquels on cite le nom du Secrétaire à la Communication et Porte-parole du CE sortant, Yaya Sangaré. En effet, il nous revient que l'ex ministre d'IBK ne rêve que d'une chose : déposer ou faire déposer le président sortant. Il aurait déjà commencé à se faire des alliés au sommet du parti, même s'il n'a pas l'assurance que la région de Sikasso portera sa candidature au détriment d'un autre prétendant, en l'occurrence le candidat à la dernière députation Adama Noumpounon Diarra. Le 3e Vice-président, Pr Marimantia Diarra serait également dans la course. En effet, à l'instar d'autres prétendants putatifs, l'ancien Secrétaire général de l'Adema n'a pas manifesté ses intentions pour l'heure. Cependant, rapportent nos sources, depuis l'effondrement de la 6e législature, Marimantia Diarra passe trop de temps au siège du parti et multiplie les visites nocturnes aux cadres du parti.

L'actuel président directeur général de l'Office du Niger et 1er vice-président, Abdel Karim Konaté alias Empé, pourrait également être tenté de prendre les rênes de l'Adema et d'amener les Abeilles à bon port lors de la présidentielle de 2022. Nos sources rapportent toutefois que son attachement à la cohésion du parti pourrait tout aussi bien l'amener à y renoncer.

En plus de ces potentiels candidats d'autres personnalités risquent de jouer le rôle de faiseurs de roi dans cette bataille qui annonce ses couleurs. Il s'agit entre autres du secrétaire général du bureau sortant, Assarid Ag Imbarcaouane, du 8e vice-président Boubacar Alpha Bah Bill et du 7e Vice-Président, Adama Sangaré. Ces personnalités emblématiques de l'Adema connaissent les hommes et maîtrisent assez bien le terrain pour peser dans la balance et même tirer les ficelles.

**Amidou KEITA**  
Source : Le Témoign



# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**

## Music : Elida Almeida ou le nomadisme musical d'une jeune Cap-Verdienne



**C**onsciente de la nécessité permanente de se renouveler sans perdre son identité, alors qu'elle n'en est encore qu'aux prémices de sa carrière internationale, la chanteuse cap-verdienne Elida Almeida appartient à une génération qui ne craint pas de déplacer sa ligne d'horizon. C'est le sens de son troisième album, *Gerasonobu*, ancré dans sa culture natale mais qui embrasse le monde. Quand elle a quitté Paris pour emménager l'an dernier à Lisbonne, haut lieu du bouillonnement culturel européen depuis quelques temps, Elida Almeida l'a fait pour réaliser un rêve : étudier... le droit ! Elle y pensait depuis ses quinze ans, mais la lauréate 2015 du prix Découvertes RFI avait suivi un autre cursus supérieur au Cap-Vert avant de tomber directement dans la marmite de la musique, enchaînant à un rythme soutenu albums et tournées.

Si le moment lui semblait enfin venu de satisfaire cette envie de textes juridiques, dont elle dit qu'ils la "fascinent", elle reconnaît

aussi une forme de prudence dans sa démarche : "La musique, c'est ma passion, mais on n'en a pas le contrôle. C'est le public qui t'amène en haut. Tu peux redescendre très vite", explique, lucide, celle qui fut fille-mère à 16 ans.

### Tradition et ultramodernité assumées

Depuis son précédent album *Kebrada* en 2017, elle a multiplié les projets, que ce soit avec les Brésiliennes Flavia Coelho et Roberta Campos, dans des registres très différents, ou avec le Réunionnais Tiloun, ou encore des artistes de son archipel natal. Cet esprit d'ouverture est le maître-mot de *Gerasonobu*, "nouvelle génération" en créole capverdien. "Mon idée est de parler de cette génération qui n'a pas peur, et ouvre un autre chemin à la musique du Cap-Vert, en profitant du tapis rouge déroulé par Cesaria Evora ou d'autres anciens", résume la chanteuse de 27 ans, à la curiosité

insatiable : "Je mange les cultures", formule-t-elle avec gourmandise.

Son album débute par *Bidibido*, une *tabanka* revisitée, un style traditionnel auquel elle a voulu apporter "de la jeunesse". Il s'achève sur un *beat* électro avec l'ultramoderne *Nha Bilida*, qui casse les codes avec audace comme le fait avec succès son compatriote *Dino D'Santiago*. Entre ces deux extrémités, elle explore d'autres directions. "Je n'ai pas de formule", souligne-t-elle pour mieux revendiquer cette liberté d'aller là où bon lui semble artistiquement.

Sur sa route, il y a une reprise du titre *Mundo Ka Ku Kaba* de *Bulimundo*. Ce groupe, qu'Elida considère comme "une de [ses] grandes influences", a marqué la musique cap-verdienne dans les années 1980, en particulier pour avoir amené de nouveaux arrangements au *funana* traditionnel, l'habillant de guitares électriques et autres claviers. Elle rend d'ailleurs hommage aux maîtres de ce genre musical qu'elle a "dans le sang", en citant leurs prénoms, dans une chanson justement intitulée *Funana*, à laquelle a participé l'octogénaire *Bitori*, légende de l'accordéon local qu'on nomme *gaita*.

Un autre invité, en apparence plus inattendu, est venu partager son savoir faire et apporter sa touche sur ce titre : *Jacob Desvarieux*, figure du groupe antillais *Kassav'*, très populaire au Cap-Vert où l'on raffole du *zouk* venu de l'autre côté de l'Atlantique. Le choix est d'autant plus judicieux que le musicien, qui a passé une partie de son enfance au Sénégal à quelques centaines de kilomètres de l'archipel lusophone, a beaucoup travaillé à Paris au studio *Johanna* avec des artistes venus de toute l'Afrique au tournant des années 1970-1980.

Faire appel à lui ici, comme au *beatmaker* kenyan *Blinky Bill* présent sur plusieurs morceaux, voilà deux exemples qui illustrent sur ce disque tout l'intérêt du rôle que peut jouer un producteur (à l'ancienne, serait-on tenté d'ajouter) – en l'occurrence *José Da Silva*, dont l'expérience ne peut se résumer à sa collaboration de deux décennies avec *Cesaria Evora*. Une valeur ajoutée loin d'être marginale, car en musique aussi, la perfection se cache dans les détails.

**Elida Almeida *Gerasonobu* (Lusafrica) 2020**

# Martin Ziguélé (RCA) : «Je peux accélérer le retour à la paix et à la sécurité dans notre pays»

Candidat à la présidentielle du 27 décembre, Martin Ziguélé compte bien peser sur le scrutin en République centrafricaine. Ancien Premier ministre, longtemps affilié à la majorité présidentielle, Martin Ziguélé est pourtant critique envers les accords de paix de Khartoum, ainsi que sur le processus électoral en cours. Malgré ces contraintes, le leader du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC) entend aller jusqu'au bout de sa candidature.



**RFI : Vous venez de faire acte de candidature à la présidentielle de décembre, que proposez-vous de mieux, ou en tout cas de différent, par rapport au bilan présenté par le président sortant, Faustin-Archange Touadéra ?**

**Martin Ziguélé :** Je pense que ce que je peux apporter de différent, c'est l'expérience que j'ai accumulée à différentes positions, et puis surtout en tant que député, j'étais constamment sur le terrain. J'ai vu du terrain l'évolution notamment de la question de la gestion de la sécurité dans notre pays avec les groupes armés. Je peux avec l'appui de nos compatriotes accélérer le retour à la paix et à la sécurité dans notre pays.

**Vous avez toujours été très critique par rapport à l'Accord de paix de Khartoum, si vous êtes élu, que ferez-vous, vous, de cet accord ?**

Si je suis élu, je procéderai immédiatement à

la relecture de l'accord de paix. La première chose à faire, c'est me pencher sur la relecture, la renégociation de l'accord de paix, puis l'option de financer les cantonnements des troupes, parce que sans cantonnements, on ne pourra jamais avancer. Or il se trouve qu'aucun projet de développement, aucune relance économique ne peut être sérieusement menée à terme, avec des bénéfices certains pour la population si la question de l'insécurité demeure totale comme aujourd'hui.

**Il y a quand même une grande part d'incertitude sur la tenue du scrutin à la date du 27 décembre. Est-ce pertinent de tenir de telles échéances électorales alors que la majorité du territoire est encore contrôlée par des groupes armés ?**

Vous savez, que les élections, ce n'est pas seulement les candidats, c'est aussi les électeurs. La bonne question est de savoir si les électeurs peuvent se déplacer, et surtout s'ex-

primer librement dans les zones occupées par des groupes armés.

**Que craignez-vous : qu'il y ait par exemple des populations qui ne puissent pas voter ? qu'il y ait des soupçons de fraude qui émergent à l'issue de ce scrutin, sachant que l'enrôlement n'a pas été fait sur l'intégralité du territoire ?**

Dans les centres urbains, à mon avis, les choses se passeront à peu près normalement. Mais en pleine zone rurale, où il n'y a ni gendarme ni police ni forces armées, comment quelqu'un peut s'afficher comme étant de tel ou tel parti, comme soutenant tel ou tel candidat, dès le moment où ce serait contre le candidat de ces groupes armés ? Donc la question est réelle. C'est pour cela que lorsque j'ai été reçu par la délégation des Nations unies, j'ai dit qu'une compétition électorale, c'est comme un match de football : il faut qu'il y ait un arbitrage, il faut que chacun puisse

jouer librement, et il faut que le poids soit mis sur le travail fait auprès des groupes armés pour qu'ils laissent les citoyens s'exprimer sans être menacés et exprimer leur choix. Mais si, comme je le vois aujourd'hui, des groupes armés circulent librement, font ce qu'ils veulent, font des oukases, prononcent des fatwas contre certains candidats, etc., il est à craindre que les lendemains électoraux ne soient pas sereins.

### **Hormis la question de l'enrôlement, est-ce que vous estimez aujourd'hui que les conditions sont réunies pour un scrutin libre, inclusif et transparent ?**

Je suis le premier à ne pas être satisfait du processus électoral. Nous savons que le processus n'est pas du tout parfait, le processus n'est pas du tout inclusif. Il y a beaucoup de poches de non-inscrits pour diverses raisons. Les réfugiés ne sont pas inscrits. Il y a beaucoup de choses à revoir dans le processus électoral. Et si la date du 27 décembre est maintenue, nous irons aux élections. Ma candidature a été déposée et le MLPC s'est déjà mis en ordre de bataille. Nous avons mis en place notre équipe de campagne et nous irons vers nos compatriotes. Si la date du 27 est maintenue, nous irons aux élections. Et s'il y a un changement, nous aviserons. Nous sommes prêts.

### **Si vous émettez des doutes, pourquoi participez-vous au processus électoral ?**

Les conditions ne sont pas réunies, mais quelle que soit la situation, le MLPC ira aux élections. Nous sommes un parti de militants. En 1993, le MLPC a réalisé l'alternance au pouvoir contre toute attente. Quelles que soient les conditions, nous n'avons pas le droit de reculer, parce que si nous reculons, cela veut dire que nous fermons la porte à toute possibilité d'alternance, et donc de sortie de crise pour beaucoup de nos compatriotes.

**Source : RFI**

## **Présidentielle : Donald Trump engage la bataille judiciaire dans trois États**

**L'équipe de campagne de Donald Trump a annoncé, mercredi, trois offensives judiciaires en demandant le recomptage des voix dans le Wisconsin, le Michigan et la Pennsylvanie. Pour la première fois en vingt ans, les Américains ne connaissent pas le nom de leur président au lendemain du vote.**

**D**onald Trump s'est engagé dans une véridique bataille judiciaire. Le président sortant a demandé, mercredi 4 novembre, de suspendre le dépouillement ou de recompter les bulletins dans trois États-clés où les résultats s'annoncent serrés : Pennsylvanie, Michigan et Wisconsin.

Le chef d'État sortant avait déjà menacé, dans la nuit de mardi à mercredi, dans une allocution confuse, de saisir la Cour suprême, tout en restant évasif sur les motifs.

### **Recomptage dans le Wisconsin**

Le directeur de campagne de Donald Trump, Bill Stepien, a ensuite annoncé vouloir un recomptage des suffrages dans le Wisconsin, au motif que des "irrégularités ont été rapportées dans plusieurs de ses comtés". "Le président est dans la marge qui permet de demander un recomptage et nous allons le faire immédiatement", a-t-il écrit.

Dans le Wisconsin, les règles électorales permettent à un candidat distancé par moins de 1 % des votes de demander un recompte. L'État prend en charge les frais si l'écart est inférieur à 0,25 %.

Joe Biden a remporté 20 000 voix de plus que le président républicain dans cet État, ce qui lui permet de gagner 10 grands électeurs sur les 270 nécessaires pour remporter l'élection.

### **Réexamen des bulletins dans le Michigan**

Par ailleurs, la campagne Trump a saisi la justice dans l'État voisin du Michigan pour suspendre le dépouillement et obtenir un "réexamen" des bulletins déjà recensés.

Bill Stepien a assuré que ses équipes n'avaient "pas eu accès à plusieurs sites pour observer

le dépouillement et le comptage des bulletins de vote" contrairement à ce que prévoient les lois locales.

Dans cet État, le candidat démocrate dispose d'une avance d'environ 50 000 voix sur Donald Trump, selon des résultats partiels qui portent sur 94 % des suffrages.

### **Interruption du dépouillement en Pennsylvanie**

Enfin, la campagne Trump, arguant là encore d'un manque de transparence, souhaite interrompre le dépouillement en Pennsylvanie. "Les yeux du pays sont braqués sur la Pennsylvanie mais la Pennsylvanie compte les suffrages exprimés par courrier à l'abri des regards et cela doit cesser", a estimé Bill Stepien.

Le président républicain a environ 350 000 voix d'avance sur 84 % des suffrages déposés dans cet État. Mais les derniers bulletins sont arrivés par courrier, une procédure plébiscitée par les électeurs démocrates, ce qui pourrait donc inverser le résultat définitif.

"Notre démocratie est mise à l'épreuve dans cette élection", a déclaré de son côté le gouverneur de Pennsylvanie, Tom Wolf, appelant à la patience.

Enfin, le système électoral américain est fragilisé par une persistante campagne de désinformation. Les lieutenants de Trump commençaient à répandre des rumeurs sur les réseaux sociaux et les ondes sur des tricheries et des irrégularités.

L'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a critiqué les "allégations infondées" du président américain sur l'élection.

**Sources : France24 Avec AFP et Reuters**

## Spécialiste des demi-finales perdues : Mahamadou Diarra a brisé le signe indien au Real Madrid et à Lyon

**M**ahamadou Diarra aurait pu connaître une très grande carrière de footballeur sans gagner de trophées. L'ex-international malien est passé à côté des titres majeurs à plusieurs reprises. Arrivé à l'Olympique Lyonnais et au Real Madrid, il a mis fin à cette malédiction.

Dénoté spécialiste des demi-finales perdues, Diarra a su briser ce plafond de verre lors de ses passages en Ligue 1 et en Liga. Etant dans des clubs habitués à gagner, le milieu de terrain a pu soulever des trophées prestigieux durant son immense carrière.

Mahamadou Diarra a gagné son premier trophée durant son parcours en France sous les couleurs de l'Olympique Lyonnais. En 2002, il

remporte le Trophée des Champions avec les Gones. Son arrivée coïncide avec l'hégémonie des Rhodaniens sur le football français. Il enchaîne ensuite avec 7 trophées entre 2003 et 2006.

Rayonnant à l'OL, l'ex capitaine des Aigles du Mali a tapé dans l'oeil des recruteurs du Real Madrid qui l'ont signé en 2006. Avec les Merengues, Djila a soulevé trois trophées en Espagne. Seul regret, il n'a gagné aucun titre avec l'équipe nationale. Bien que cette sélection disposait des joueurs de classe mondiale à l'équipe.

**Avec l'Olympique lyonnais :**

Champion de France (5) : 2003, 2004, 2005, il

2006

Vainqueur du Trophée des champions (4) : 2002, 2003, 2005 et 2006

**Avec le Real Madrid :**

Champion d'Espagne (2) : 2007 et 2008

Vainqueur de la Supercoupe d'Espagne (1) : 2008

**Mali :**

3ème de la Coupe du monde U20 en 1999, 4ème de la Coupe d'Afrique des Nations en 2002 et 2004.

Formé au Centre Salif Keita, Mahamadou Diarra a fait ses débuts professionnels à l'OFI Crète en Grèce en 1998. Une seule saison a suffi pour exceller et rejoindre le Vitesse Arnhem aux Pays-Bas. Il a explosé à la face du monde lors de son passage chez les Gones. Ce qui lui a valu ce prestigieux transfert vers le Real Madrid. Ayant échoué à plusieurs reprises en demi-finales, il aurait pu avoir un palmarès assez garni. Mais hélas !

**Afrique Sports**



# Promotion du football à Dioïla : AJEB, premier centre de football lancé

La capitale du Baniko est dotée désormais d'un centre de football dénommé Académie des Jeunes Espoirs de Baniko (Ajeb). Le lancement a eu lieu le dimanche 25 octobre 2020, au Stade municipal de Dioïla.



La cérémonie de lancement du centre de football de Dioïla a regroupé les autorités politiques, les fans du ballon rond et des responsables de plusieurs services de la localité. Cette initiative a été vivement saluée par les invités qui attendaient avec impatience la création d'un centre de football à Dioïla. Mahamadou Sidibé, président du District de football de Dioïla, non moins président de la Commission technique et développement de la Ligue régionale de Koulikoro est le promoteur de ce premier centre de football. C'est avec plus de 60 jeunes de moins de 15 ans que débute le centre. A la cérémonie, après les mots de bienvenue du représentant du maire de la Commune rurale de Kaladou-gou, les responsables sportifs de la localité, à travers le président du district de football

de Dioïla se disent prêts à accompagner le centre. A en croire Youssouf Traoré, président du District de football de Dioïla, "nous souhaitons qu'il soit un centre d'espoir pour toute la région de Dioïla. Et d'ajouter que la Ligue appuiera le centre tant du côté matériel, moral que financier pour relever le défi du football dans le Baniko".

Mahamadou Sidibé, promoteur du centre dira que ce centre appartient à toute la communauté. "L'idée de création de ce centre est née de la volonté de plusieurs personnes pour relever le niveau de football chez nos jeunes. Nous envisageons tout mettre en œuvre pour que Dioïla soit dans le firmament du football national".

Pour émerveiller les spectateurs, les jeunes ont montré leur talent footballistique à travers

des jeux et techniques de football. Deux matches ont été joués afin de montrer les talents des jeunes aux publics. Encadrés entre autres par Kissima Goussané, Roger Dabo et Modibo Diarra, les jeunes seront entraînés les samedis, dimanches et jeudis.

La cérémonie a vu entre autres la présence de l'international malien Djibril Sidibé, d'Abdoul Karim Magassouba, ancien du Djoliba AC et des anciens footballeurs de la région.

**Abou Kamara**  
Source : Mali Tribune



## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Une activité récente peut vous demander de prendre un risque. Récemment, vous avez donné beaucoup de votre personne et la fatigue s'est accumulée avec l'ingratitude. Songer à changer de poste vous préoccupe de plus en plus, mais des étapes sont nécessaires.

Il règne un risque de dépenses liées à des frais divers et vous ne pouvez résister aussi aux nombreuses sorties qui tombent sans crier gare. Si des dépenses se présentent, essayez d'échelonner vos règlements pour garder l'équilibre dans votre budget.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Vous exercez un certain magnétisme sur vos proches collaborateurs. Votre projet est encensé par votre auditoire. Vous défendez becs et ongles vos objectifs. On vous remarque, une nouvelle offre arrive à point nommé. Vos sacrifices paient enfin.

C'est assez positif pour vos finances, vos comptes ne sont pas en si mauvaise forme que vous auriez pu le croire. Vous consultez vos comptes et vous trouvez qu'ils se portent plutôt bien, ce qui vous met de bonne humeur pour le reste de la journée.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Un nouveau poste peut se présenter et vous demander d'acquiescer des techniques nouvelles. Vous abordez la situation avec sérénité, mais pourtant vous craignez l'échec. Des doutes alternent avec la volonté d'avancer. Un de vos collègues peut vous épauler.

Votre relation à l'argent est en train de changer. Vous dépensez souvent dès qu'un article vous plaît, vous cédez. Les tentations sont grandes et y résister demande des efforts. Le climat est favorable à des frais pour des loisirs ou un voyage d'agrément.



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Vous saurez vous faire respecter ! Vous démontrerez une confiance en vous inhabituelle qui surprendra vos interlocuteurs. Cela vous donnera un avantage, vous réussirez à faire passer vos idées sans trop de difficultés. Croyez en vous ! Le secteur de vos finances est très dynamisé ! Il ne reçoit pas moins de quatre planètes, autant dire qu'il y aura du mouvement sur vos comptes. L'argent rentre, mais il peut aussi sortir si vous ne faites pas plus attention à ce que vous achetez. Regardez les étiquettes, comparez les prix !



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

otre évolution professionnelle est en bonne voie. Vous réalisez ne plus pouvoir travailler sous une personne donnant des directives. Vous appréciez de manoeuvrer dans vos tâches en prenant des initiatives. Vous recherchez un poste où vous pouvez créer.

Des coups de cœur peuvent survenir devant des boutiques. Les accessoires, les gadgets ou vêtements peuvent faire partie des dépenses très inattendues. La prudence est à conseiller pour préserver de la trésorerie et si vous sortez, fixez-vous un budget limité.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Vous vous éclatez dans votre emploi. Bonne nouvelle cela se ressent ! On mise sur vous. Une bonne étoile veille sur vous. Vous êtes comme un aimant, vous attirez les bonnes opportunités. Profitez-en pour vous attaquer à des projets beaucoup plus ambitieux.

Les questions financières sont au centre des discussions familiales aujourd'hui. Vous ne pourrez pas éviter les risques de friction, mais très vite vous saurez comment faire pour calmer les esprits. Un retour au calme est rapidement prévu.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Des décisions ne sont pas suivies d'initiatives. Vous réalisez que les conditions de travail ne sont pas idéales pour répondre à ce que l'on vous demande. Un collègue peut se reposer sur vous et attendre vos services, tandis que vous êtes déjà affairé.

Un proche peut vous donner du mobilier à retaper ou de bonnes adresses pour réaliser des économies. Les astres en Lion vous poussent à consommer beaucoup et le budget peut manquer. Il est utile de réaliser quelques économies, avec des petites sommes.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Surchargé ! Du moins, si vous êtes à votre poste. Le travail s'accumule et les conditions pour le réaliser ne sont pas des plus faciles ni des plus sereines. Vous ne vous ôtez pas de la tête que l'on cherche à vous mettre des bâtons dans les roues...

De l'argent, vous en avez. Cependant, vous avez également toujours quelque chose à acheter, à payer, à rembourser, bref, Jupiter est bien sympathique, mais il exagère vos sorties d'argent tout autant qu'il vous en donne !



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

La confiance en vous ouvre des portes. Des relations entre collaborateurs sont profitables à votre avancement, car l'un d'eux peut vous épauler et s'avérer un piston pour gagner un poste intéressant. Une chance inattendue peut se présenter dans votre parcours.

Ne jetez pas votre salaire par la fenêtre dans des frais peu urgents. Avec Jupiter en Sagittaire, vous devez faire attention à votre générosité qui concourt à des dépenses. La gourmandise, de bons repas ou de la nourriture haut de gamme peuvent vous attirer.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Vous manquez de motivation dans la réalisation de vos objectifs et de vos projets. Il est impossible pour vous de prendre une quelconque décision, vous confiez certaines tâches à l'un de vos collègues. Vous avez un grand besoin de vacances.

Aucune dépense superflue ne vient contrarier l'équilibre financier. Vous avez su anticiper, c'est comme si vous aviez déjà tout planifié d'avance. En cherchant bien, vous devriez même trouver quelques petites économies cachées dans un tiroir.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Les échanges avec vos collègues peuvent faire apparaître une pointe de rivalité professionnelle qu'il faut combattre dès à présent. Des moments d'entente avec un collègue peuvent vous aider à finaliser plus vite une tâche qui mobilisait beaucoup d'énergie.

Les dépenses sont inévitables et s'adressent à des sorties d'argent inattendues. Des invitations lancées par des amis entraînent ces frais qui s'associent à des charges liées au quotidien. Des concessions continuent d'être demandées pour garder l'équilibre.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Changement, nouveaux projets, les choses bougent. De plus, le climat se veut rassurant, sympathique. Les rapports avec vos collègues sont encourageants, solidaires. Votre capital sympathie génère des intérêts !

Ne cédez pas aux achats impulsifs et si vous devez effectuer un achat important, vérifiez que vos comptes pourront supporter cette dépense. Ne vous engagez pas à l'aveugle, c'est le meilleur moyen pour créer des ennuis bancaires !

# Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous